

OUZBEKISTAN



Sur les traces des caravanes de la soie

samedi 18 au mercredi 29 avril 2020



AU TIGRE VANILLÉ

CREATION DE VOYAGES

INTRODUCTION

Carrefour et berceau des plus anciennes civilisations, trait d'union entre la Chine, la Méditerranée, l'Inde, la Sibérie, la Perse et la plaine russe, l'immense Empire des Steppes a toujours été un espace de fascination et de désir pour les voyageurs et les conquérants. Au fil des siècles, ses histoires tourmentées ont façonné un tableau attachant et contrasté en perpétuelle redéfinition, une profusion de sensations et de réminiscences – Samarcande, la Route de la Soie – un brassage de modes de vie, de pensées et de spiritualité – islamisme et chamanisme, nomades et sédentaires.

Ce voyage dans les principales oasis ouzbeks vous permettra de mieux connaître cette région du monde qui est encore peu visitée.



LES POINTS FORTS DU VOYAGE

- un voyage en train entre Khiva et Boukhara
- un concert folklorique dans une madrassa de Khiva
- un déjeuner chez l'habitant dans le village de Kounghirov
- la visite d'une exploitation produisant du coton
- la présentation des costumes historiques des peuples d'Asie Centrale
- un spectacle au théâtre El Merosi à Samarcande
- une accompagnatrice Avivo présente sur tout le voyage
- un petit groupe de 8 à 14 personnes
- prendre le temps de découvrir les villes caravanières en séjournant 3 nuits à chaque étape



NOTES IMPORTANTES SUR L'OUBÉKISTAN

Avant d'entreprendre un voyage en Ouzbékistan, il est important d'être informé de certaines spécificités du pays :

Il faut que le voyageur soit conscient que bien que nous ayons choisi certains des meilleurs hébergements du pays, la qualité hôtelière en Ouzbékistan est loin des normes européennes, et la décoration est parfois assez simple, malgré les quelques touches locales.

La cuisine ouzbèk quant à elle fait la part belle aux viandes de mouton et de bœuf en sauce, au riz, à l'huile de coton et au pain plat. Les légumes sont peu présents et les desserts peu nombreux dans le pays, les Ouzbèks préférant très largement manger des fruits.

Bien qu'il n'y ait pas de grandes randonnées dans cet itinéraire, les visites des villes historiques et des monuments impliquent d'importantes distances parcourues. Les voyageurs doivent donc être capables de marcher plusieurs heures par jour (sans difficulté technique).



CARTE



JOUR PAR JOUR

	Date	Itinéraire	Transport	Logement *	Repas
1	samedi 18.04.20	Genève - Istanbul - Tashkent	vol	Nuit dans l'avion	
2	dimanche 19.04.20	Arrivée à Tashkent	vol	Tashkent Palace	BLD
3	lundi 20.04.20	Tashkent - Ourgouentch - Khiva	vol	Malika Kheivak	BLD
4	mardi 21.04.20	Khiva		Malika Kheivak	BLD
5	mercredi 22.04.20	Khiva		Malika Kheivak	BLD
6	jeudi 23.04.20	Khiva - Boukhara	train	Sacha and Son	BLD
7	vendredi 24.04.20	Boukhara		Sacha and Son	BLD
8	samedi 25.04.20	Boukhara		Sacha and Son	BLD
9	dimanche 26.04.20	Boukhara - Samarcande		Rabat Boutique Hotel	BLD
10	lundi 27.04.20	Samarcande		Rabat Boutique Hotel	BLD
11	mardi 28.04.20	Samarcande		Rabat Boutique Hotel	BLD
12	mercredi 29.04.20	Samarcande - Istanbul - Genève	vols		

B = petit déjeuner, L = lunch, D = dîner

** Les noms des hôtels sont donnés à titre indicatif. Nous ferons le maximum pour réserver les établissements cités. Mais selon la taille du groupe ou d'autres contraintes, il se peut que nous devons choisir des établissements similaires.*

PROGRAMME DETAILLE

Jour 1 : samedi 18 avril 2020

Genève - Istanbul

Le soir, départ de votre vol à destination d'Istanbul. Transit avant la continuation de votre vol à destination de l'Ouzbékistan.

Nuit dans l'avion.

Jour 2 : dimanche 19 avril 2020

Istanbul - Tashkent

Arrivée tôt le matin à Tashkent. Accueil par votre guide et transfert à votre hôtel (votre chambre sera disponible dès votre arrivée). Fin de matinée libre pour vous reposer de votre voyage.

Après le déjeuner, premières découvertes de la capitale de l'Ouzbékistan, importante localité au carrefour de la « Route de la Soie » et de la « Route de l'Or » qui venait de Sibérie. La capitale ouzbèke a pu conserver une ambiance exotique avec ses marchés en plein air et ses parcs à la végétation typique des oasis de la région.



Visite du musée des Arts Appliqués. Situé dans la somptueuse résidence du Prince Polovtsev et décoré en 1907 dans le style ouzbek, il abrite de riches collections de l'artisanat ouzbek traditionnel : objets de bois et de métal ciselé, tissus, bois peints, broderies, céramiques, bijoux d'argent...



Puis, promenade sur la place de l'Indépendance, le square Amir Timour et la place Alisher Navoiï.

Vous séjournerez à l'hôtel Tashkent Palace, idéalement situé au centre de la ville, face à l'opéra et au ballet d'Alicher Navoiï.



Nuit à l'hôtel Tashkent Palace ou similaire.

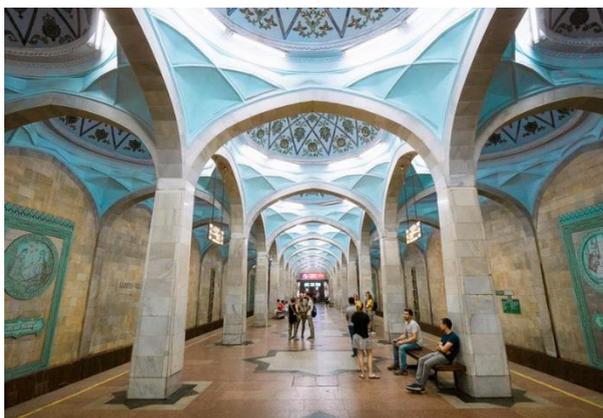
Jour 3 : lundi 20 avril 2020 **Tashkent - Ourgouentch - Khiva**

Découverte de l'ensemble architectural Khasti Imam, qui comprend le mausolée Abu-Bakr-al-Kaffal Shanshi, la madrasa Barak Khan, la mosquée du Vendredi et la madrasa Moyie Mubarek, qui abrite un ancien Coran du VIIIe s. Visite également de la madrasa Koukaldosh (reconstruite en 2007).



Visite du quartier Eski Juva et flânerie dans le grand marché d'Ouzbékistan, le bazar coloré Tchorsu.

Après le déjeuner, découverte de son métro, héritage soviétique, en passant par les plus belles stations comme Mustaqilliq, Pakhtakor, Alisher Navoy et Cosmonavtii.



En fin de journée, transfert à l'aéroport pour prendre votre vol pour Ourgouentch. Route pour Khiva où vous arriverez en fin de soirée.

Installation à votre hôtel.

L'hôtel Malika Kheivak se trouve au cœur de la ville intérieure Ichan Kala et fait partie de la chaîne Malika. Un emplacement idéal et une décoration de style traditionnel permettent un repos agréable dans cette ville oasis.



L'édifice a été restauré pour proposer à ses hôtes des chambres confortables et fonctionnelles. Le restaurant offre un menu raffiné de cuisine locale. De la véranda d'été une belle vue s'ouvre sur la vieille ville.

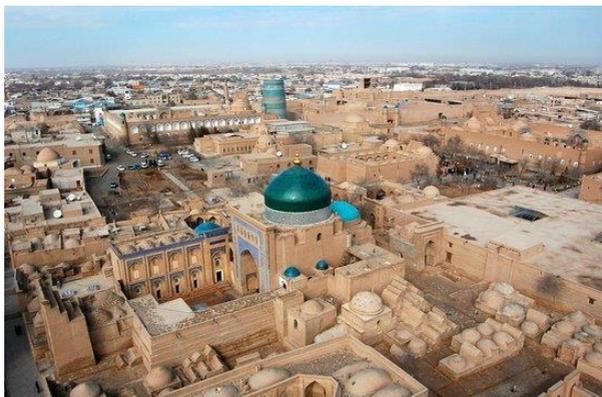


Nuit à l'hôtel Malika Kheivak ou similaire.

Jour 4 : mardi 21 avril 2020

Khiva

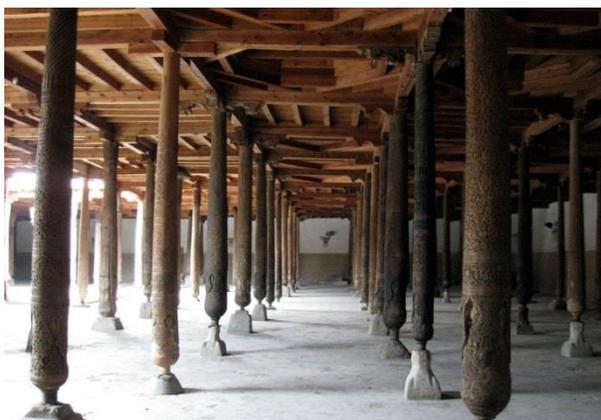
Journée de découverte de Khiva, oasis la plus isolée de l'ancienne Route de la Soie et aujourd'hui toujours intacte. La ville abrita sous ses remparts d'argile rose de célèbres savants, tels Al Khawarizmi, le père des logarithmes, ou le grand médecin et philosophe Avicenne, qui naquit voici plus de mille ans non loin de Boukhara et dont l'influence resta prépondérante en Occident jusqu'à la fin du 17^e siècle.



Découverte d'Ichan Kala, la vieille ville ceinte de remparts. Véritable ville-musée, elle regorge de monuments parfaitement restaurés qui plongent ses visiteurs au cœur des contes des « Mille et Une Nuits ». Au détour des ruelles de cette ville au charme indicible se dévoilent mosquées, madrassas, mausolées ou autres caravansérails. Le minaret tronqué du Kalta Minor dresse vers le ciel le savant canevas de ses céramiques à dominantes bleues.



La mosquée Djuma s'appuie sur ses 218 colonnes de bois dont plusieurs fort anciennes et finement décorées ; le palais de Tach Khaouli (et particulièrement le harem), bâti au 19e siècle reflète bien l'opulence et l'extravagance des potentats d'alors ; les remparts de Kounia Ark, l'ancienne citadelle, dominent la ville-musée et ses monuments. Flâneries dans le marché local au pied des remparts, puis visite d'un atelier de sculpture sur bois pour découvrir l'artisanat local.



Nuit à l'hôtel Malika Kheivak ou similaire.

Jour 5 : mercredi 22 avril 2020

Khiva

Poursuite des visites avec la madrassa Mouhammad Amin Khan et le minaret Khodja, la forteresse Koukhna Ark – qui regroupe la salle du trône et la chancellerie –, la mosquée Juma et la madrassa Mohammed Rakhim du khan poète, connu sous le pseudonyme de Ferouz.



Après-midi libre pour vous balader dans la vieille ville et le bazar.



Le soir, concert folklorique dans la madrasa Allakoulikhan.

Nuit à l'hôtel Malika Kheivak ou similaire.

Jour 6 : jeudi 23 avril 2020

Khiva – Boukhara

Transfert à la gare de Khiva et trajet en train pour Boukhara (5h45). Déjeuner pique-nique en route. Arrivée en début d'après-midi, transfert à votre hôtel.



Vous séjournerez trois nuits à Boukhara, une ville-musée au milieu des sables, rendue célèbre par son ancien marché aux tapis. Cette cité majestueuse vous enchantera par l'atmosphère de ses vieilles ruelles et ses remarquables monuments.



À l'arrivée, première découverte du site de Lyabi-Khaouz, dont les bassins d'eau marquèrent une étape importante dans l'histoire de l'urbanisme de la région. Visite des madrassas des XVIe et XVIIe siècles et de la mosquée Magokki Attari.

Vous séjournerez dans un des premiers hôtels privés de Boukhara, l'hôtel Sacha & Son, situé en plein cœur de la vieille ville. Ancienne maison datant d'il y a plusieurs siècles, elle a été convertie en hôtel par un célèbre artisan local, et ses chambres sont joliment décorées de tapis, soieries et meubles Ouzbek. Ici vous attendent hospitalité, charme et confort, dans une atmosphère de chambres d'hôtes. Vous pouvez prendre le petit déjeuner ou déguster un thé à la menthe dans l'agréable cour intérieure.



Nuit à l'hôtel Sacha and Son ou similaire.

Jour 7 : vendredi 24 avril 2020

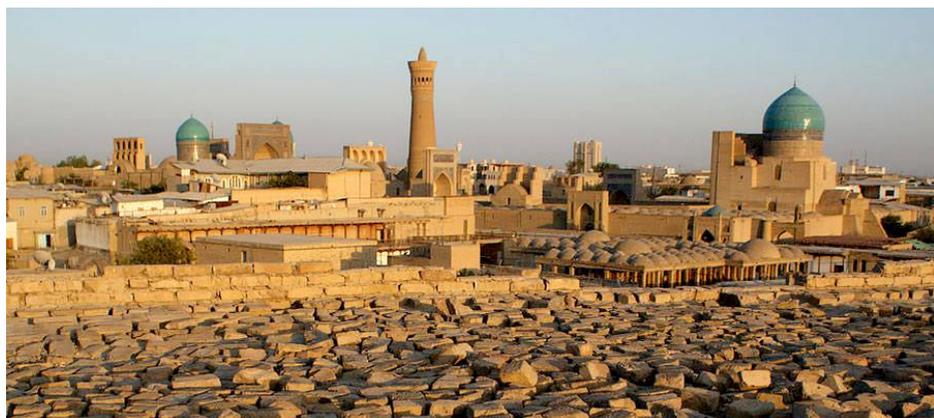
Boukhara

Visite de Boukhara avec les mausolées des Samanides et de Tchachma Ayyub, ou la « Source de Job », de la mosquée Bolo-Khaouz avec ses vingt piliers, du bazar et enfin de la citadelle Ark, l'ancienne résidence des émirs de Boukhara.



L'après-midi, excursion dans un ancien caravansérail de Boukhara pour admirer le magnifique travail du photographe Shavkat Boltaev. Son travail concerne essentiellement Boukhara mais on trouve également de nombreuses photographies du sud de l'Ouzbékistan.

Poursuite des visites avec l'ensemble Poyi Kalon, son minaret, sa mosquée et sa madrassa Mir Arab, les dômes des marchands et les madrassa Ulugbek et Abdoulaziz.



Vous visiterez également le bazar de la ville, et pourrez admirer les magnifiques tapis et miniatures fabriqués par les artisans de Boukhara.



Nuit à l'hôtel Sacha and Son ou similaire.

Jour 8 : samedi 25 avril 2020

Boukhara

En matinée, poursuite des visites des monuments de Boukhara : la madrassa Tchou Minor avec ses quatre tourelles, cachée dans les ruelles des anciens quartiers de la ville, la nécropole Bahaouddin Nakchbandi, le site le plus sacré de la ville, puis le palais d'été du dernier émir de Boukhara. Visite ensuite de la nécropole de Tchou-Bakr avec les tombeaux des descendants de Mahomet.



L'après-midi, visites à l'extérieur de la ville : la résidence d'été des émirs, Sitora i Mokhi Khossa et le complexe mémorial de Naqchbandi. Ce tombeau du saint patron de la ville est un des lieux majeurs de pèlerinage.



Visite également possible du parc Samani avec le mausolée raffiné d'Ismail Samani, construit en briques de terre cuite.



Nuit à l'hôtel Sacha and Son ou similaire.

Jour 9 : dimanche 26 avril 2020

Boukhara - Samarcande

Départ en direction de Samarcande (4h30 de route). Arrêt au village de Kounghirot, pour un déjeuner chez l'habitant.

Vous rencontrerez les villageois et visiterez des champs de coton alentours. Depuis sa culture de masse introduite par les soviétiques, c'est une ressource stratégique pour l'Ouzbékistan.



Puis transfert à Samarcande et installation à l'hôtel.

A Samarcande, vous séjournerez dans un bâtiment datant de 1906, le Rabat Boutique Hotel, qui dispose d'un jardin et d'une belle salle de restaurant magnifiquement décorée.



Les chambres de cette maison d'hôtes disposent d'un balcon, de belles boiseries et de tissus et artisanats ouzbeks.



Nuit au Rabat Boutique Hotel ou similaire.

Jour 10 : lundi 27 avril 2020

Samarcande

Capitale de Tamerlan, Samarcande prospéra au carrefour des grandes routes commerciales venant de Chine, de Sibérie, de Perse et d'Occident, jusqu'au déferlement des hordes mongoles de Gengis Khan qui détruisirent la cité avant de la reconstruire sur les cendres des faubourgs. L'heure de gloire de Samarcande survint deux siècles plus tard, au XVe siècle, lorsque Tamerlan en fit la capitale de son empire.

Journée de découverte de cette ville, avec notamment le musée d'histoire Afrossiob et l'observatoire d'Ouloug Bek. En découvrant l'observatoire, édifié sur la colline de Tai-i-Rassad et dont le sextant géant comptait parmi les instruments les plus performants de son temps, nous évoquerons la fascinante personnalité du petit-fils de Tamerlan, prince poète, philosophe et astronome.



Les merveilleuses madrassas de la place du Registan (XV-XVIIe siècle) décorées de faïences éblouissantes, vous permettront de mieux cerner les influences multiples qui marquent l'évolution de l'architecture timouride.



Nuit au Rabat Boutique Hotel ou similaire.

Jour 11 : mardi 28 avril 2020

Samarcande

Continuation des découvertes de Samarcande. Après la visite de la célèbre mosquée de Bibi Khanum, c'est la gloire des Timourides que vous célébrerez devant l'avenue des mausolées de Shakhi-Zinda, un véritable trésor architectural du XIVe-XVe s.



Près de l'imposant mausolée de Roukhabad se dresse le Gour-Emir, le tombeau du grand conquérant qui conserve les dépouilles de Tamerlan, de certains de ses fils et d'Oloug Beg, le prince fêru d'astronomie du XVe siècle.



Fin de journée libre pour une flânerie dans le pittoresque bazar Siab, marché animé et coloré.



En soirée, présentation des costumes historiques des peuples d'Asie centrale au Théâtre El Merosi.

Nuit au Rabat Boutique Hotel ou similaire.

Jour 12 : mercredi 29 avril 2020
Samarcande - Istanbul - Genève

Au petit matin, transfert vers l'aéroport pour prendre votre vol de retour via Istanbul. Arrivée en milieu d'après-midi sur les bords du Léman.



PRIX ET PRESTATIONS

Prix par personne	CHF	3'650.-
Supplément pour chambre individuelle	CHF	380.-

Sur la base d'un petit groupe de 8 à 14 personnes maximum.

Prestations incluses

- Les vols internationaux Genève - Tashkent et Samarcande – Genève en classe économique sur Turkish Airways
- Le vol interne Tashkent - Ourgouentch en classe économique sur Uzbekistan Airways
- Le logement dans les hôtels mentionnés ou similaires en chambre double ou twin
- La pension complète durant tout le voyage
- Les services d'un guide local accompagnateur francophone durant toute la durée de votre séjour
- Une accompagnatrice francophone au départ de Genève durant toute la durée du voyage
- Tous les transferts et trajets mentionnés en bus privé avec chauffeur
- Le trajet en train de Khiva à Boukhara
- Les droits d'entrée pour les sites et musées visités
- Une documentation de voyage

Non compris

- Les boissons
- Les dépenses personnelles
- Les pourboires
- L'assurance annulation & assistance obligatoire
- La pré réservation des sièges à bord des vols
- Le surplus de 3% en cas de paiement par carte de crédit (frais bancaires)

INFORMATION PRATIQUE

L'Ouzbékistan

Superficie :	447 400 km ²
Capitale :	Tashkent
Population :	plus de 28 millions d'habitants
Unité monétaire :	Le Sum Ouzbek UZS
Indépendance :	1 septembre 1991 (de l'URSS)
Langue :	Ouzbek (officielle) et Russe (communication interethnique)

Climat

L'Ouzbékistan a un climat excessivement continental, avec des écarts de température journalière pouvant aller du simple au double. L'hiver est très froid, en particulier dans le Karakalpakstan où les températures peuvent tomber jusqu'à -40 °C, car la région est exposée aux vents de Sibérie. L'été, les températures les plus hautes sont atteintes autour de Khiva et dans le sud du pays, à Termez, où le mercure peut dépasser les 60 °C.

Au moment des intersaisons, les pluies peuvent être abondantes en montagne, alors que dans les plaines vous trouverez un climat propice à la découverte du pays soit en mai et juin, soit en octobre et novembre.

Les meilleures périodes pour voyager se situent donc d'avril à juin et de fin août à début novembre.

Visa

Depuis février 2019 les citoyens suisses n'ont pas besoin de visa pour un séjour de moins de 30 jours.

Fuseau horaire

+ 4 h en hiver, + 3 h en été par rapport à Genève

Santé

Aucun vaccin n'est obligatoire. En revanche, il est recommandé de se prémunir contre le tétanos, la diphtérie, la poliomyélite, la rougeole et l'hépatite A. Consulter votre médecin ou la médecine des voyageurs à l'Hôpital Cantonal.

Eau potable

L'eau du robinet n'est pas potable. Les hôtels vous mettent de l'eau potable en bouteille à disposition.

Argent

Tous les bureaux de change des hôtels de luxe acceptent les cartes de paiement et les chèques de voyage, mais ne délivrent que de la monnaie locale. Dans les petits hôtels ou *B & B*, vous pourrez changer du cash en négociant un peu le cours.

L'usage des cartes de crédit est limité aux hôtels de luxe et à quelques très rares magasins de luxe. On ne trouve de distributeurs automatiques que dans les halls d'accueil de ces mêmes hôtels, et uniquement à Tashkent.

Le marché noir règne en maître en Ouzbékistan. L'écart entre le taux du marché noir et celui de la National Bank of Uzbekistan s'élève à environ 30%. Il est donc préférable de payer vos achats, même affichant des prix en dollars, avec des soums ouzbeks échangés au marché noir plutôt qu'avec des dollars US ou une carte de crédit. Changer de l'argent au marché noir comporte peu de risque, voire aucun. Mais la situation pourrait évoluer : renseignez-vous et assurez-vous que la police ne vise pas cette activité, techniquement illégale.

Compensation de votre empreinte carbone

Si vous souhaitez calculer et compenser l'empreinte carbone de votre voyage, vous pouvez vous rendre sur l'un des deux sites suivants :

- Fondation GoodPlanet: <https://www.goodplanet.org/fr/agir-a-nos-cotes/compensation-carbone/>
- Fondation myclimate: <https://www.myclimate.org/fr/compensez/>

CONDITIONS GENERALES

Nous nous réjouissons et vous remercions de votre intérêt pour un voyage proposé par Au Tigre Vanillé (ci-après ATV).

Les présentes conditions générales règlent les rapports juridiques entre vous-mêmes et ATV en ce qui concerne les arrangements de voyage organisés par ATV. Elles entrent en vigueur le jour de leur publication et remplacent toutes les dispositions précédentes.

Nos conditions restent modifiables et des conditions spéciales peuvent s'appliquer à certains voyages.

1. Conclusion du contrat et modalités d'inscription

1.1 Le contrat entre vous-mêmes et ATV, comprenant les conditions et modalités détaillées ci-après, prend effet dès que votre inscription est acceptée sans réserve et que vous avez versé l'acompte prévu selon les points 2.2 ou 2.5.

1.2 Tout participant est tenu de remplir et de signer le bulletin d'inscription et de le retourner à ATV. Cela implique l'adhésion complète à nos conditions.

1.3 Si la personne qui réserve inscrit d'autres participants au voyage, elle répond de leurs obligations contractuelles (notamment l'acquittement du montant du voyage) comme de ses propres obligations. Les présentes conditions sont valables pour tous les participants au voyage.

1.4 La demande d'inscription d'un mineur devra être signée par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention « accord du père, de la mère, du tuteur ». L'enfant doit être en possession, en plus des pièces d'identité exigées pour le voyage, d'une autorisation de sortie du territoire. Enfin, il sera fait mention d'un numéro de téléphone et d'une adresse permettant à l'enfant ou au responsable d'établir un contact direct.

1.5 Si nous procurons un arrangement « vols seuls », ce sont les conditions générales de contrat de voyage des compagnies aériennes qui s'appliquent. Dans ce cas, ATV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat.

Veillez noter que le contrat avec ATV et la compagnie aérienne n'est conclu qu'au moment de l'émission du billet. Les conséquences/frais issus de toute modification émanant de la compagnie aérienne jusqu'à émission du billet sont à assumer par le client.

1.6 Si nous procurons des arrangements ou certaines prestations d'autres organisateurs ou prestataires de services de voyage (facturés séparément), vous concluez en fait le contrat directement avec

l'organisateur en question. Ce sont dès lors ses propres conditions de contrat et de voyage qui sont applicables. Dans ce cas, ATV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat.

1.7 Avant toute inscription, ATV vous recommande vivement de prendre connaissance des consignes de sécurité, des conditions sanitaires et climatiques du pays visité. Pour cela, vous pouvez consulter les conseils aux voyageurs du Département fédéral des Affaires Etrangères (<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/tratra/travel.html>) et les conseils médicaux aux voyageurs de l'Office Fédéral de la Santé Publique (www.safetravel.ch).

1.8 Les désirs particuliers ne font partie intégrante du contrat ce s'ils sont acceptés et confirmés sans réserve par ATV.

2. Prix et modalités de paiement

2.1 Tous les tarifs de nos propositions sont forfaitaires et ne peuvent en aucun cas faire l'objet de réclamations.

2.2 Un acompte de 40% du prix total du voyage doit être versé lors de l'inscription. Nous nous réservons le droit de modifier l'acompte en fonction des conditions particulières du voyage. Si ATV ne reçoit pas l'acompte dans les délais prescrits, ATV ne confirmera pas les prestations de voyage.

2.3 Le solde doit être réglé 40 jours avant la date du départ du voyage. Si le solde n'est pas versé dans les délais prescrits, ATV peut refuser les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon le point 3.3.

2.4 Si l'inscription intervient moins de 60 jours avant la date du départ du voyage, le montant total de l'arrangement sera exigé à l'inscription.

2.5 Dans des cas particuliers, ATV se réserve le droit de modifier le montant de l'acompte et la date de règlement du solde. Vous en serez informé avant la conclusion du contrat.

3. Modification, annulation ou interruption du voyage par le client

3.1 Si vous désirez modifier ou annuler le voyage réservé avant votre départ, vous devez en faire part par écrit à ATV. La réception de votre déclaration auprès d'ATV fait foi pour déterminer la date d'annulation ou de changement. Pour les samedis, dimanches et jours fériés, le jour ouvrable consécutif fait foi.

3.2 Tout modification que vous souhaiteriez apporter après votre inscription est sujette à disponibilité et aux frais en découlant.

3.3 En cas d'annulation par le client, les frais suivants s'appliquent :

- dès notre confirmation du voyage : perte de l'acompte
- 60 à 31 jours avant la date de départ : 50% du montant total du voyage
- dès 30 jours avant la date de départ : 100% du montant total du voyage

Nous nous réservons le droit de modifier ces conditions pour des cas particuliers (safaris, période de Noël, croisière, arrangement hôtelier spécifique, ...). Dans ce cas, vous en serez informé lors de l'inscription.

Pour les voyages de groupe, des conditions spéciales peuvent s'appliquer.

3.4 Une modification de dates est considérée comme une annulation du voyage. Les conditions selon le point 3.3 sont alors appliquées.

3.5 Toute interruption ou retour anticipé ne donne droit à aucun remboursement des prestations non utilisées.

3.6 En cas de défaut d'enregistrement du client au lieu de départ du voyage aérien à forfait, pouvant résulter d'une **arrivée tardive, d'une non-présentation ou d'une présentation avec des documents de voyage non en règle** (même si ces éléments résultent d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers), il sera retenu 100% du montant du voyage.

3.6 Tous les frais entraînés par une modification de programme ou une annulation du voyage demandées par le client après le début du voyage sont entièrement à sa charge et payables immédiatement. Aucun remboursement ne sera donné de la part d'ATV pour les services non fournis à la suite de ces modifications ou annulation.

3.7 En particulier, le plan de vol de votre voyage doit être effectué dans son intégralité et dans l'ordre indiqué sur vos billets d'avion. Un manquement à l'un des tronçons est considéré comme "no show" et peut faire l'objet de pénalités / réajustements tarifaires a posteriori de la part des compagnies aériennes, que nous devons vous facturer.

4. Assurances

4.1 Si vous n'êtes pas encore au bénéfice d'une assurance annulation & assistance, vous devez obligatoirement en conclure une au moment de l'inscription au voyage. ATV est à même de vous en proposer une.

L'assurance annulation & assistance n'est pas incluse dans nos prix forfaitaires.

4.2 Lorsque le voyage doit être annulé ou retardé pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu d'en informer immédiatement l'assurance annulation & assistance et ATV.

4.3 Lorsque le voyage doit être interrompu pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu de contacter immédiatement l'assurance annulation & assistance et ATV. ATV, votre guide et notre représentant local vous aideront, dans la mesure du possible, à organiser votre retour prématuré en collaboration avec votre assurance annulation & assistance.

4.4 Dans ces cas de nécessité impérieuse, les frais d'annulation peuvent être pris en charge par votre assurance annulation & assistance, pour autant que vous soyez au bénéfice d'une telle assurance. Les prestations se basent sur les clauses de la police d'assurance.

4.5 L'assurance annulation & assistance n'est jamais remboursable.

4.6 Il est recommandé de conclure une assurance maladie qui vous couvre dans le monde entier.

4.7 L'assurance bagage est laissée à l'appréciation de chacun.

5. Modifications de prix et de programme par ATV

5.1 ATV se réserve le droit de modifier le prix ou le programme avant la conclusion du contrat. Dans ce cas, vous en serez informé avant la conclusion du contrat.

5.2 ATV se réserve le droit, dans certains cas exceptionnels, de modifier le prix après la conclusion du contrat.

Les changements de prix peuvent intervenir après une augmentation du coût des transports (y compris du prix du carburant), l'introduction ou l'augmentation de taxes et redevances officielles (taxes d'aéroport, taxes gouvernementales, ...) ou une modification des taux de change.

5.3 ATV se réserve le droit de modifier, dans votre intérêt, le programme du voyage et certaines prestations convenues (logement, moyens de transports, compagnies aériennes, excursions, ...) si après la conclusion du contrat des événements imprévus l'exigent. ATV fera son possible pour vous proposer des prestations de qualité équivalente en remplacement.

ATV vous informera de ces changements au plus vite ainsi que de leurs répercussions sur le prix.

5.4 Si la hausse du prix dépasse les 10% du montant du voyage ou si la modification du programme change de façon notable un élément essentiel du contrat, vous avez le droit dans un délai de cinq jours après réception de notre notification, de résilier votre contrat sans frais.

Sans nouvelle de votre part dans un délai de cinq jours (le cachet postal faisant foi), l'augmentation de prix ou la modification du programme seront considérées comme acceptées.

L'augmentation du prix vous sera communiquée au plus tard 15 jours avant votre départ.

5.5 Lors du voyage, des changements imprévus (logement, moyen de transport, excursions, ...) peuvent intervenir. Dans ce cas, ATV s'efforcera de trouver un remplacement équivalent. ATV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans nos prestations.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

5.6 Lors du voyage, si une partie importante du voyage est annulée ou si vous refusez, pour des raisons majeures, les modifications de programme proposées pour pallier à cette suppression, ATV vous aidera à organiser votre rapatriement.

Dans ce cas, la valeur des prestations non fournies ou non exécutées vous sera remboursée.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

5.7 Lors du voyage, si votre programme doit être modifié, transformé ou interrompu, pour des motifs impérieux (force majeure, guerre, épidémies, catastrophes naturelles, grèves...), ATV ne sera en aucun cas tenu pour responsable et vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement de notre part.

ATV fera tout son possible pour trouver une solution de remplacement équivalente, ceci sans garantie.

5.8 En cas de retour différé, aucune indemnité n'est attribuée pour perte de salaire.

6. Annulation du voyage par ATV

6.1 ATV peut se voir dans l'obligation d'annuler votre voyage pour sauvegarder votre sécurité ou pour d'autres motifs impérieux (force majeure, guerre, épidémies, catastrophes naturelles, grèves...).

Dans ce cas, ATV vous en informera dans les plus brefs délais et s'efforcera de vous proposer un voyage de remplacement de qualité équivalente.

Si vous n'acceptez pas le voyage de remplacement, ATV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

6.2 Tous nos voyages de groupe se basent sur un nombre minimum de participants, chaque fois indiqué dans la publication du voyage. ATV se réserve le droit d'annuler un voyage au plus tard 30 jours avant le départ, si le nombre de participants prévu n'est pas atteint.

Dans ce cas, ATV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

7. Prescriptions d'entrée dans un pays

7.1 ATV vous informe sur les prescriptions d'entrée demandées par la destination de votre voyage. Elles s'entendent pour les formalités d'entrée en tant que touriste et pour les citoyens suisses.

Pour toutes autres nationalités, veuillez contacter ATV.

7.2 Il est de votre devoir de suivre ces prescriptions tels que type de document d'identité, validité, nombre de page vierge dans le passeport, visa, carnet de vaccination international munis des tampons adéquats, permis de conduire international.

7.3 Si un document de voyage ne peut être obtenu ou s'il est délivré trop tard et que vous soyez de ce fait obligé de renoncer au voyage, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

7.4 En cas de modifications des prescriptions d'entrée, ATV vous en avertira au plus vite dans la limite de ses connaissances et ne pourra être tenu responsable de ces changements.

7.5 En cas de refus d'entrée dans un pays ATV ne peut être tenu responsable, le voyage de retour sera à votre charge et les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

8. Réclamations de votre part

8.1 ATV propose des voyages dans des pays où les conditions de services, de communication, de formation du personnel, etc. ne correspondent pas aux standards suisses. Il est donc admis que certains manquements ou inexactitudes font partie intégrante d'un tel voyage.

8.2 Si le voyage ne correspond pas à ce qui a été convenu par contrat ou si vous subissez un dommage, vous avez le droit et le devoir d'adresser aussitôt au guide, au prestataire de services ou à ATV une réclamation au sujet du défaut constaté ou du dommage subi et de demander qu'il y soit remédié au plus vite.

8.3 Si le problème n'a pas été résolu sur place comme mentionné ci-dessus, vous devez nous

adresser par écrit, au plus tard 30 jours après la fin de votre voyage, votre réclamation accompagnée de justificatifs éventuels (photo, témoignages écrits, ...). Si vous n'avez pas observé ces prescriptions, vous perdez vos droits à tout remboursement.

8.4 Avant de soumettre un litige à un tribunal, vous devriez vous adresser à l'ombudsman indépendant de la branche suisse du voyage. Il s'efforcera de trouver une solution équitable pour résoudre tout différend qui pourrait surgir entre vous et ATV.

Ombudsman de la branche suisse du voyage

Etzelstrasse 24

Case Postale

8038 Zurich

T +41 44 485 45 35

info@ombudsman-touristik.ch

www.ombudsman-touristik.ch

9. Responsabilité d'ATV

9.1 Nous nous engageons à fournir les prestations souscrites lors de la réservation et en accord avec nos conditions générales. Nous vous indemniserons de la valeur des prestations convenues qui n'ont pas été exécutées ou si une prestation de remplacement de qualité équivalente n'a pas pu vous être offerte.

9.2. Si des conventions internationales et des lois nationales prévoient des limitations à la réparation de dommages résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, ATV est en droit de s'en prévaloir et sa responsabilité sera limitée aux dispositions contenues dans les conventions en cause.

Il existe notamment des conventions internationales prévoyant des restrictions de responsabilité en matière de transports (trafic aérien, navigation en haute mer, trafic ferroviaire).

9.3. ATV n'assume aucune responsabilité envers vous :

- en cas de modifications de programme dues à des retards de vol, grèves, troubles sociaux, ou situation de guerre.

- lorsque l'exécution imparfaite du contrat est imputable à des manquements de votre part avant ou durant le voyage, à des manquements imprévisibles ou insurmontables imputables à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues dans le contrat, à un cas de force majeure ou à un événement qu'ATV, malgré toute la diligence requise, ne pouvaient pas prévoir et/ou contre lesquels il ne pouvait rien.

Dans ce cas, toute obligation à dommages-intérêts d'ATV est exclue.

9.4. Lors de dommages aux personnes, décès, blessures corporelles, ... imputables à la non-exécution ou à une exécution incomplète du contrat, notre responsabilité est engagée uniquement si les dommages ont été causés par nous-mêmes ou par nos prestataires de services, sous réserve des limitations de responsabilité dans les conventions internationales et les lois nationales (point 9.2).

9.5. La responsabilité d'ATV est limitée au montant du prix du voyage au maximum pour les dommages matériels résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, sauf si le dommage a été provoqué intentionnellement ou par négligence grave ou qu'il résulte d'un cas de force majeure.

Demeurent réservées, les limitations de responsabilité inférieures stipulées par les conventions internationales.

9.6 Les personnes prenant part à des manifestations, à des programmes pouvant présenter des dangers (altitude, climat, passages difficiles, traversées de mers ou de rivières, ...) ou à des excursions locales non prévues dans le programme en assument seules les risques.

9.7. Nous vous rendons expressément attentifs au fait que vous êtes personnellement responsable de la garde en lieu sûr d'objets de valeur, argent, bijoux, équipements photo et vidéo, ... Dans les hôtels, ces objets doivent être déposés dans un coffre. Notre responsabilité ne peut être engagée en cas de vol, perte, dommage, ...

10. Garantie

Nous participons aux fonds de garantie TPA (Travel Professional Association).

A ce titre, nous vous garantissons le nantissement des montants que vous avez versés en relation avec votre réservation, et ceci dans le cas d'un voyage forfaitaire seulement (vols seuls exclus).

11. Droit applicable et for juridique

Seules les dispositions du droit suisse sont applicables dans les rapports découlant du contrat entre vous et ATV. Il est convenu que seul le for juridique de Genève est habilité à reconnaître les actions contre ATV.

La présente rédaction a été achevée en janvier 2012 et révisée en octobre 2018

AU TIGRE VANILLÉ Sàrl

8, rue de Rive

CH - 1204 Genève

PROTECTION DES DONNÉES

1. Collecte d'informations

«Au Tigre Vanillé Sàrl» (ci-après ATV) considère la protection de la vie privée et des données personnelles comme un droit fondamental et primordial. ATV respecte les dispositions de la loi Suisse ainsi que celle de l'Union Européenne (GRPD) sur la protection des données pour l'acquisition et l'utilisation des données personnelles. En réservant un voyage, en plus des coordonnées personnelles, les informations suivantes peuvent également être enregistrées : date du voyage, itinéraire/destination, compagnie aérienne, hôtel, prix, vos préférences, n° d'adhérent dans les programmes de fidélisation, les données figurant dans votre passeport. Ceci est également valable pour les membres de votre famille ou autres personnes figurant sur votre bulletin d'inscription. Dans des cas particuliers (p. ex. en cas d'accident durant le voyage, etc.) ou en cas de réclamations, d'autres informations peuvent être collectées et enregistrées.

2. Transmission à des tiers

Vos données peuvent être transmises à des tiers dans le respect des dispositions légales de protection des données. Ces tiers traitent ces informations pour le compte d'ATV. À cette fin, les données peuvent être transférées à l'étranger. Ces données sont traitées en toute confidentialité et ne sont pas transmises à d'autres tiers sauf pour des exigences légales, notamment demande des autorités compétentes, ou pour préserver ou imposer les intérêts d'ATV.

3. Utilisation des données

Les données collectées sont traitées en toute bonne foi et servent en premier lieu à élaborer une offre dans le cadre de votre demande (voyage) en cours. Par la suite, ATV est susceptible de vous soumettre des invitations et des informations qui peuvent s'avérer intéressantes pour vous. ATV est en droit de mettre à jour vos coordonnées.

4. Informations personnelles dignes de protection

Il peut aussi arriver qu'ATV dispose de données considérées par la législation suisse comme «des informations personnelles dignes de protection», par exemple si le menu commandé dans l'avion permet de deviner votre confession, si nous devons connaître un handicap pour la planification et l'organisation de votre voyage ou si notre représentant sur place devait vous apporter son soutien pour des problèmes de santé. Ces «informations personnelles dignes de protection» ne sont traitées par ATV qu'à des fins de gestion du dossier, toute autre exploitation étant proscrite. Avec votre réservation, vous autorisez expressément ATV à se servir de ces données dites «dignes de protection» pour le traitement de votre dossier.

5. Spécial voyage en avion

Sur demande des autorités de certains pays, il se peut que des données spécifiques doivent être transmises aux autorités compétentes pour des raisons de sécurité ou de formalités d'entrée dans le pays. Vous autorisez ATV, ou la compagnie aérienne concernée, à transmettre les données dites «Passenger Name Record (PNR)» à ces autorités dans la mesure où elles sont disponibles. Elles contiennent notamment des informations telles que nom exact, date de naissance, adresse exacte, numéro de téléphone, infos concernant la personne accompagnatrice, date de la réservation/de l'émission du billet et période de voyage prévue, infos relatives au paiement, statut du voyage et itinéraire, numéro Frequent-Flyer, infos sur les bagages, toutes les modifications PNR antérieures, etc. Nous portons à votre attention que ces données peuvent être transmises à des pays où le niveau de la protection des données n'est pas comparable à celui répondant à la législation suisse.

6. Vos droits

6.1 Droit d'accès

Vous avez le droit, à tout moment, de demander le libre accès à vos données personnelles lorsque nous les traitons. Vous avez ainsi la possibilité de vérifier quelles sont les données personnelles que nous traitons à votre sujet et que nous les utilisons, conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

6.2 Droit de rectification

Vous avez le droit de faire rectifier des données personnelles incorrectes ou incomplètes et d'être informé de leur correction. Dans ce cas, nous informerons les destinataires des données concernées des ajustements effectués, à moins que cela ne soit impossible ou n'engage des moyens disproportionnés.

6.3 Droit de suppression

Vous avez le droit de faire effacer vos données personnelles tant que ce n'est pas contraire à d'autres dispositions légales.

6.4 Droit de restriction

Sous certaines conditions, vous avez le droit de demander que le traitement de vos données personnelles soit restreint.

6.5 Droit de portabilité

Dans certaines circonstances, vous avez le droit d'obtenir une copie des données que vous nous avez transmises dans un format structuré et courant.

6.7 Droit de recours

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle compétente contre la manière dont vos données personnelles sont traitées.

6.8 Droit de rétraction

En principe, vous avez le droit de révoquer votre consentement à tout moment. Toutefois, les activités de traitement fondées sur votre consentement dans le passé ne deviendront pas illégales à la suite de votre rétraction.

Vous pouvez exercer vos droits en tout temps en contactant notre responsable de la protection des données personnelles :

DPO

Au Tigre Vanillé Sàrl

8 rue de Rive

CH-1204 Genève, Suisse

Email : dpo@vanillatiger.ch

La présente rédaction a été achevée en mai 2018

AU TIGRE VANILLÉ Sàrl

8, rue de Rive

CH - 1204 Genève